

DELIBERATION N°2022-23_069
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 4 mai 2023

Renouvellement de l'accord de double-diplôme avec l'université de Trente (Italie)

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 23	
Membres représentés : 6	Pour : 29
Total : 29	Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le renouvellement de l'accord de double-diplôme avec l'université de Trente (Italie).

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Accord de double-diplôme avec l'université de Trente

délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté



ACCORD DE COOPÉRATION DE DOUBLE DIPLÔME
ENTRE
L'UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TRENTO
POUR SON DÉPARTEMENT DE LETTRES ET PHILOSOPHIE
ET
L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
POUR SON DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES
À L'UFR SLHS

Entre d'une part :

L'université de Franche-Comté, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex, France, n° SIREN 192 512 150, code APE 8542Z représentée par sa Présidente, la Professeure Marie-Christine WORONOFF,

Ci-après dénommée « **uFC** »,

Et d'autre part :

L'Université de Trente, dont le siège est situé Via Calepina, 14, 38122 Trento TN, Italie représentée par son Recteur, Monsieur le Professeur Flavio Deflorian,

Ci-après dénommée « **UniTrento** »,

L'UniTrento et l'uFC sont ci-après dénommées « **les parties** ».

Il est convenu ce qui suit :

- a) de renouveler l'accord de Double Diplôme (DD) existant signé le 5 décembre 2018 et expirant le 4 décembre 2023 ;
- b) de continuer la collaboration fructueuse et la mobilité des enseignants-chercheurs des deux Départements concernés par le Double Diplôme.

Article 1
Finalité de l'accord

Le programme de DD donne aux étudiants des deux universités la possibilité d'obtenir:



- la « Licence en Langues Etrang res Appliqu es, parcours D veloppement International des Entreprises » de l'Universit  de Franche-Comt  (D partement de Langues Etrang res Appliqu es   l'UFR SLHS);
- la « Laurea in Lingue, Percorso Lingue per l'Intermediazione turistica e d'impresa » de l'Universit  de Trente (D partement de Lettres et Philosophie).

Dans le cadre de ce parcours commun, les deux universit s s'engagent   accueillir jusqu'  4  tudiants dans les deux sens par ann e universitaire. Toutefois, ce nombre peut varier suivant les ann es, en fonction des candidatures. L'objectif du programme est d' changer autant que possible le m me nombre d' tudiants dans les deux sens pendant la p riode de 5 ans de validit  de cet accord.

Article 2 **Gestion du programme**

Une Commission Bilat rale sera institu e et elle sera compos e d'au moins un repr sentant d sign  par chaque universit  qui agit en accord avec les D partements des deux universit s partenaires. Les d cisions seront prises conjointement par les repr sentants de l'uFC et UniTrento. D'autres repr sentants du personnel enseignant et administratif des deux universit s pourront participer aux r unions de la Commission, comme les services Relations Internationales des deux universit s et d'autres services si n cessaire.

La Commission est charg e de :

- a) d cider, et possiblement d'augmenter, le nombre des  tudiants qui participeront chaque ann e   l' change ;
- b) cr er les conditions n cessaires   la mise en oeuvre de cet accord ;
- c) garantir le respect des r gles de base pour le cursus qui sera suivi soit   l'universit  d'accueil, soit   l'universit  d'origine, dans le respect des r glementations en vigueur dans chaque universit  ;
- d) pouvoir l g rement modifier le nombre exact des cr dits accord s aux  tudiants dans l'universit  d'accueil ou dans l'universit  d'origine ;
- e) garantir aux  tudiants la pr sence d'un enseignant tuteur (la Commission peut  tre soutenue par d'autres enseignants tuteurs d sign s par l'universit  d'origine) ;
- f) v rifier que le parcours d' tudes se d roule selon les modalit s pr vues ;
- g) approuver le cursus individuel des  tudiants (Learning Agreement, cf. annexe 1) ;
- h) proposer des solutions rapides aux probl mes et aux exceptions qui pourraient surgir ;
- i) modifier, si n cessaire, le bar me des notes (Annexe 2.).

La Commission Bilat rale se r unira au moins une fois par an : les rencontres peuvent aussi  tre remplac es par des conf rences t l phoniques, des visioconf rences ou des  changes de courrier  lectronique. La Commission Bilat rale est d clar e constitu e quand au moins un repr sentant de chaque universit  est pr sent. Les d cisions sont prises   l'unanimit  et doivent  tre communiqu es par  crit aux autres d partements/services/autorit s concern es si n cessaire.

Les membres de la Commission Bilat rale sont :

Pour UniTrento:	Pour uFC
------------------------	-----------------



Jean Paul Dufiet et Elisa Ravazzolo	Frédéric Spagnoli
Professeurs au département de Lettres et Philosophie	Maître de conférences d'italien Responsable Italien LEA Responsable Relais Relations Internationales UFR SLHS
Università degli Studi di Trento Dipartimento di Lettere e Filosofia via Tommaso Gar, 14 38122 Trento Italie Tel. +39 0461 28 1743 - 1789 Mail: jeanpaul.dufiet@unitn.it elisa.ravazzolo@unitn.it	UFR SLHS Université de Franche-Comté 30-32 rue Mégevand - CS 81807 25030 Besançon cedex France Tel. : +33 7 62 28 62 08 Tel. italien : +39 331 50 70 349 Mail: frederic.spagnoli@univ-fcomte.fr

D'autres représentants peuvent être désignés si nécessaire.

La Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie de l'uFC et le service Relations Internationales de UniTrento ainsi que son Mobility fourniront toute l'aide nécessaire à la Commission :

Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie – DREIF
1 rue Goudimel 25030 Besançon Cedex
France
0033 (0)3 81 66 55 96
dreif@univ-fcomte.fr

International Relations Division
Via Verdi 6
0039 0461 282181 - 3224
international@unitn.it

International Mobility Office
Via T. Gar 16/2
mobility-ssh@unitn.it

Article 3 Sélection des étudiants

Chaque université est responsable de la sélection des étudiants participants selon les conditions mentionnées ci-dessus et selon celles établies par la Commission bilatérale. Pour participer au programme, l'étudiant doit réussir une sélection ad hoc, organisée par l'Université d'origine, et qui tient compte de son parcours universitaire, de son CV, d'une lettre de motivation, de son certificat de niveau de langue et de tous les autres pré-réquis qui sont établis par la Commission Bilatérale :



L' tudiant devra pr senter une demande motiv e de participation au programme suivant les modalit s  tablies par les deux universit s. L'admission est subordonn e   la possession des pr -r quis  tablis dans cet accord. Chaque universit  peut refuser une candidature propos e par le partenaire en motivant son refus.

Article 4 **Conditions d'admission et cursus**

1. Admission   l'uFC des  tudiants de UniTrento

L'uFC accepte les  tudiants de l'Universit  de Trente (UniTrento) inscrits   la « Laurea Triennale in Lingue Moderne, Percorso Lingue per l'intermediazione turistica e d'impresa – classe L-11 » qui :

- a) ont r ussis les examens pr vus par les deux premi res ann es d' tude (c'est- -dire qui ont obtenu 120 cr dits ECTS avant le d but de la mobilit );
- b) ont une moyenne (GPA) d'au moins 24/30;
- c) ont une connaissance de la langue fran aise de niveau B2.

La Commission peut faire des exceptions pour le nombre de cr dits.

2. Admission   UniTrento des  tudiants uFC

UniTrento accepte les  tudiants uFC inscrits en « Licence en Langues Etrang res Appliqu es, parcours D veloppement International des Entreprises », qui

- a) ont r ussis les examens pr vus lors des deux premi res ann es (c'est- -dire qui ont obtenu 120 cr dits ECTS avant le d but de la mobilit ) ;
- b) ont une connaissance de la langue italienne de niveau B2.

La Commission peut d cider de faire des exceptions pour le nombre de cr dits.

3. Obligations particuli res en mati re d' tudes

Afin de pouvoir valider leur double dipl me, les  tudiants doivent rester au moins une ann e universitaire (deux semestres) dans l'universit  partenaire. Ils doivent obtenir les cr dits des cours suivis dans l' tablissement partenaire et les cr dits restants dans leur  tablissement d'origine, selon le programme d' tude d fini conjointement, c'est- -dire 60 cr dits ECTS, qui se trouve en annexe (Annexe 1).

Les  tudiants d'UniTrento doivent valider au moins 50% des cr dits demand s chaque ann e pour conserver leur statut d' tudiants du double dipl me.

Les  tudiants de l'uFC doivent remplir les crit res de leur  tablissement d'origine afin de valider leur ann e   UniTrento et de conserver leur statut d' tudiant d' change. Les  tudiants de UniTrento ont jusqu'  12 mois pour obtenir leur dipl me une fois qu'ils ont obtenu le nombre de cr dits requis (  l'exception de raisons particuli res et document es qui seront  valu es individuellement).

Les  tudiants de l'uFC, une fois valid e leur 3 me ann e et leur m moire de licence   UniTrento, valideront automatiquement leur troisi me ann e   l'uFC et obtiendront ainsi leur « Licence ».



Chaque étudiant du double diplôme recevra, en accord avec les réglementations européennes, un relevé de notes de l'université partenaire, ce qui permettra une reconnaissance automatique des crédits ECTS obtenus par l'université d'accueil.

Article 5

Taxes universitaires, droits d'inscription et soutien financier

Les étudiants qui participent au parcours commun d'études sont régulièrement inscrits à l'Université d'accueil et bénéficient donc des mêmes droits que tout étudiant inscrit. Toutefois les participants ne devront pas payer de droits d'inscription à l'université d'accueil.

Si cela est possible, les universités soutiennent financièrement leurs étudiants grâce à des bourses. Les universités s'engagent en outre à aider les étudiants provenant de l'université partenaire à trouver un logement.

Article 6

Epreuve finale (mémoire de licence)

Le Double Diplôme conduit à la délivrance de deux Diplômes, un pour chaque université, en fonction de la réussite au programme d'études qui inclut la réussite à la soutenance du mémoire. Chaque diplôme doit attester de la participation de l'étudiant au programme conjoint.

Le mémoire final écrit sera co-dirigé par un tuteur académique pour chaque établissement, et sera soutenu à UniTrento. Le jury inclura de préférence un membre de l'établissement partenaire qui pourra aussi participer au jury par conférence téléphonique, visioconférence, courriers électroniques etc.

UniTrento et l'uFC définiront les modalités les plus appropriées pour le mémoire et sa soutenance au cas par cas.

La réussite à la soutenance du mémoire à UniTrento, avec la réussite à tous les examens prévus, permet la délivrance du diplôme de l'uFC.

Article 7

Droits et devoirs des étudiants participant

Chaque étudiant participant doit observer les principes suivants pendant son séjour au sein de l'université partenaire :

- les deux universités garantissent aux étudiants du Double Diplôme les mêmes facilités d'accès offertes aux étudiants inscrits à l'université partenaire, telles que l'utilisation des ordinateurs, l'accès à la bibliothèque, la délivrance d'une carte d'étudiant, etc. ;
- chaque étudiant aura la charge de ses dépenses personnelles (logement, repas, etc.) ;
- chaque étudiant doit prendre en charge le transport de son université d'origine à l'université partenaire ;



- la violation des règles de l'université d'accueil et des lois locales ou du pays d'accueil, ainsi que la non-observation des exigences d'étude exprimées au paragraphe 3 de l'article 4 peuvent provoquer l'exclusion immédiate du programme ;
- Les étudiants du Double Diplôme devront souscrire une assurance couvrant leur voyage et leurs éventuelles dépenses de santé, conformément aux exigences de l'institution partenaire, pour toute la durée du séjour. Les étudiants doivent être en mesure de fournir un justificatif de cette assurance, à l'institution partenaire si celle-ci le demande. Ainsi, chaque étudiant de UniTrento devra s'informer sur les modalités d'inscription au système de sécurité sociale français avec l'aide des services administratifs de l'uFC. Cette inscription est obligatoire pour tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, lorsqu'ils s'inscrivent dans une université française.

Article 8 Validité de l'accord

Cet accord ne comprend aucune obligation financière pour les universités partenaires.

Cet accord est valable pour une période de cinq (5) ans (c'est-à-dire 5 promotions jusqu'à 2028) à partir de la date de la dernière signature ; il sera de nouveau examiné avant d'être reconduit. Chaque université peut annuler cet accord par une notification écrite envoyée 180 jours au préalable. Cependant, les étudiants qui sont déjà inscrits dans le programme sont autorisés à terminer leurs études au sein de l'établissement partenaire jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.

Le présent accord et ses annexes seront préparés en quatre exemplaires originaux, deux en anglais et deux en français, chaque version ayant même valeur légale et faisant également foi.

Date: _____

Date: _____

Université de Trente
Recteur
Prof. Flavio Deflorian

Université de Franche-Comté
Présidente
Prof. Marie-Christine Woronoff

Directeur du Département de Lettres et
Philosophie
Prof. Marco Gozzi

Directeur de l'UFR SLHS pour son
Département de Langues Etrangères Appliquées
Prof. Pascal Ducournau

Annex 1 to the Agreement on a Double Degree Programme

between the University of Trento, Department of Humanities, and the University of Franche-Comté, Department of Applied Modern Languages

UNITRENTO (Percorso "LINGUE PER L'INTERMEDIAZIONE TURISTICA e D'IMPRESA")

1st year

course title	Course type		ECTS	SEM
	compulsory			
	elective			
Linguistica generale e glottologia	c	L-LIN/01	12	
Prova di informatica	c	NN	0	
Lingua francese I	c	L-LIN/04	12	
II^ lingua straniera	c	L-LIN/...	12	
Cultura e letteratura francese	c	L-LIN/03	6	
Cultura e letteratura II^ lingua	c	L-LIN/...	6	
Sociologia dei processi culturali e comunicativi	c	SPS/08	6	
Tecnologie informatiche per la comunicazione	c	ING-INF/05	6	
Total 1st year			60	

University of Franche-Comté

1st year

course title	Course type		ECTS	SEM
	compulsory			
	elective			
Majeure LEA Anglais-Italien	c	VGL1U1	20	1
Mineure LLCER Introduction à la civilisation Anglais-Italien	c	VGL1U2	8	1
Portail LEA	c	VGL1U3	2	1
Langue et grammaire Anglais-Italien	c	VGL2U1	12	2
Economie et introduction au droit	c	VGL2U2	6	2
Médias, politique et société Anglais-Italien	c	VGL2U3	6	2
Portail LEA	c	VGL2U4	6	2
Total 1st year			60	

UNITRENTO

2nd year

course title	Course type		ECTS	
	compulsory			
	elective			
Letteratura italiana	c	L-FIL-LET/10	6	
Lingua Francese II	c	L-LIN/04	6	
II^ lingua straniera II	c	L-LIN/...	6	
Filologia germanica I o Filologia romanza I	c	L-FIL/LET...	6	
Economia politica e aziendale	c	SECS-P/01-07	12	
Linguistica francese I	c	L-LIN/04	6	
Linguistica II^ lingua I	c	L-LIN/...	6	
Total 2nd year			48	

University of Franche-Comté

2nd year

course title	Course type		ECTS	SEM
	compulsory			
	elective			
Langue et grammaire Anglais Italien	c	VGL3U1	12	1
Langue et civilisation Anglais Italien	c	VGL3U2	6	1
Economie	c	VGL3U3	6	1
Portail LEA	c	VGL3U4	6	1
Pratique de la langue Anglais Italien	c	VGL4U1	12	2
Economie contemporaine Anglais Italien	c	VGL4U2	6	2
Economie et droit européen	c	VGL4U3	6	2
Portail LEA	c	VGL4U4	6	2
Total 2nd year			60	

3th year

course title	Course type		ECTS	AD UNITN
	compulsory			
	elective			
Pratique de la langue				
Français	c	L-LIN/04	12	Linguistica francese II
2ème Langue	c	L-LIN/...	12	Linguistica ...II
Economie contemporaine	c	SECS-P/08	6	Gestione delle imprese
Management d'entreprise et analyse financière	c	SECS-P/10	6	Organizzazione aziendale
Outils de pré-professionnalisation pour LEA	c	M-GGR/01	6	Geografia paesaggio e ambiente
Connaissance des marchés internationaux	c	M-GGR/01	6	Geografia paesaggio e ambiente
Gestion	c	NN	6	Tirocinio
Prova finale	c		6	
Total 3rd year			60	

3th year

course title	Course type		ECTS	SEM
	compulsory			
	elective			
Linguistica inglese II	c	L-LIN/...	12	
Linguistica francese II	c	L-LIN/04	12	
Gestione delle imprese	c	SECS-P/08	6	
Organizzazione aziendale	c	SECS-P/10	6	
Geografia paesaggio e ambiente	c	M-GGR/01	12	
Prova finale	c		6	
Tirocinio	elective	NN	6	
Sociologia dei processi culturali e comunicativi	elective	SPS/08	6	
Economia aziendale	elective	SECS-P/08	6	
Technologie informatiche per la comunicazione	elective	ING-INF/05	6	
Total 3rd year			60	

*** i 12 ECTS a scelta libera lo studente potrà sostenerli presso Unitn o UFC (Université de Franche-Comté)**

Gli studenti dell'Université de Franche-Comté avranno la possibilità di sostenere 6 crediti a scelta tra i corsi segnalati come elective.

**** la prova finale (6 ECTS) dovrà essere sostenuta presso Unitn.**

Per gli studenti di Unitn l'elaborato della prova finale si farà in francese.



ITALIA	FRANCIA
30 e lode	17, 18, 19, 20
30	16
29	15
28	14
27	13,5
26	13
25	12,5
24	12
23	11,5
22	11,5
21	11
20	10,5
19	10,5
18	10
Respinto	10<